

**Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 6 octobre 2014 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.**

Présences :	M.	Claude Breault, maire
	MME	Nicole Beaulieu, conseillère # 3 Nadia Sheink, conseillère # 5
	MM.	Michel Dubé, conseiller # 1 Jean-Guy Beaulieu, conseiller # 2 Elzéar Lepage, conseiller # 6
Absence motivée :	M.	Roger Dubé, conseiller # 4

Les membres présents forment le quorum.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Claude Breault, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

255-14

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Proposé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Beaulieu**

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 30.1 Projet partage Caisse – Travaux...
- 30.2 Demande de commandite – Bingo du Banquier
- 30.3 Abri tempo – M. Boutot
- 30.4 Inspecteur
- 30.5 CPTAQ
- 30.6 3<sup>e</sup> employé aux chemins d'hiver
- 30.7 Demande d'accès à l'information
- 30.8 Formation eaux usées

Et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

1. Ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 septembre 2014
4. Approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 23 septembre 2014
5. Comptes
6. Correspondance
7. Règlement d'urbanisme – Adoption des projets de règlement
8. Budget 2015 – RIDT
9. Chemin de St-Rémi – Rencontres avec CLD, SADC, et citoyens
10. Formation sécurité incendie – Matières dangereuses opération – Directeur de LDA
11. Formation « Leadership situationnel en sécurité incendie »
12. Entente avec municipalité de St-Guy - Facture
13. Entente sécurité incendie avec Rimouski-Neigette – Ajout de St-Guy
14. Contrat d'entente avec Squatec et Biencourt – Sécurité incendie
15. Facturation Esprit-Saint – Camion hors service
16. Chemins d'hiver – Rencontre annuelle le 8 octobre
17. Abrasif
18. Demande de soumission pour déneigement des stationnements
19. Congrès mondial acadien – Subvention
20. Demande de Terrapex Environnement
21. Protocole d'entente avec École
22. Inauguration du module de jeu le 11 octobre
23. Demande d'adhésion – Tourisme Bas-Saint-Laurent
24. Demande d'appui - Postes Canada
25. Demande Maison de la Famille – Aide à la lecture
26. Demande Fabrique – Espace publicitaire
27. Pont payant le 11 octobre
28. Demande d'aide financière – Défi Têtes à prix
29. Association de développement de la Vallée-des-Lacs
30. Affaires nouvelles  
Période de questions
31. Clôture de la séance

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

256-14 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 4 SEPTEMBRE 2014

*Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé*

*D'accepter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 septembre 2014 tel que présenté.*

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

257-14 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT TENUE LE 23 SEPTEMBRE 2014

*Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu*

*D'accepter le procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 23 septembre 2014 tel que présenté.*

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

258-14 5. COMPTES

*Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé*

*D'autoriser le paiement des comptes suivants : et que le compte du Groupe Voyer concernant le projet de branchement soit payé avec le surplus accumulé*

**COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS**

Salaires	Total employés	<u>11 692,12</u>
10654 Renée Bernard	Anniversaire	25,00
10655 Shaw direct	Câble septembre	62,06
10656 Municipalité de Lac-des-Aigles	Petite caisse (timbres,..)	53,76
10657 Hydro-Québec	Éclairage rues (2/10) (10/10 en 2013 = 3 293,72 \$)	728,76
10658 Telus	Téléphone	368,26
10659 Carl Lévesque	Anniversaire	25,00
10660 Revenu Québec	Remises (eur) septembre 2014	1 196,86
10661 Revenu Canada	Remises (eur) septembre 2014	212,75
10662 Rodrigue Micheline	Conciergerie et salle décès	765,85
10663 École nationale des pompiers	Demande d'annotation	29,89
10664 Hydro Québec	Électricité (7/10) (10/10 avec ajust. en 2014= 2 993,33\$)	2 264,57
10665 Petite caisse	Lettre enregistrée, café,..	54,52
	<b>Total autres payés</b>	<u>5 787,28 \$</u>
	<b>Grand total payé</b>	<u>17 479,40 \$</u>

**COMPTES À PAYER**

1. Beaulieu Berthier	Déplacements divers, réseaux et repas	251,92 \$
2. Beaulieu Cindy	Arrosage fleurs (Réso 243-14)	255,00
3. Breault Claude	Déplacements et repas	164,50
4. Chamberland Jean-Pierre	Honoraires	5 387,35
5. Corporation de l'industrie touristique	Cotisation annuelle	279,82
6. CLD de la MRC de Témiscouata	Cotisation annuelle	143,72
7. Dickner	Scie emporte-pièce,..	50,48
8. Dubé Michel	Déplacements	120,40
9. Électronique Mercier	Paget et rép. Paget	433,72
10. Entreprises Boucharde (Les)	Fitting,..	87,21
11. Entreprises Boucher & Santerre	Essence	488,98
12. Équipements Sigma inc.	Pièces – Rétrocaveuse (Contrôle valve)	2 704,28
13. Exc. Régis Bérubé	Débroussaillage (Réso 247-14)	4 078,74
14. Formules F.M.	Cartons de permis de construction	57,18
15. Garage A.R. Dionne	Pièces-rétrocaveuse	44,42
16. Groupe Voyer	3 pompes 2 HP,.. - Réso 216-14 et calibration	13 818,15
17. Jacques B. Ouellet	Outil garage	142,51
18. L'Alphabet librairie	Manuels coûts machinerie et outillage	77,49
19. Lavoie Francis	Déplacement formations, CMA, réunions	239,71
20. Lepage Elzéar	Déplacement RJDT	40,00
21. Nettoyeur Christine	Service août et septembre	62,08
22. Pièces d'auto-Rimouski	Divers – hiver	212,96
23. Postes Canada	Envois collectifs – St-Rémi et journal	69,15
24. Praxair	Renouvellement bail	283,36
25. RJDT	Service recyclage et ordures (8/10)	5 170,80
26. Scie mécanique L. Ouellet inc.	Joint de conduite	11,44
27. Servitech	Tenue à jour	725,31
28. Solutions Témis	Agendas 2015, papier 11 x 17,..	134,30
29. Spécialités électriques	Batterie- produits garage	587,92
<b>TOTAL COMPTES À PAYER</b>		<u>35 293,95</u>

*Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.*

*Francine Beaulieu, directrice générale*

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

## 6. CORRESPONDANCE

1. Reçu du Ministère des Transport le 23 septembre, le dépôt de la subvention pour l'entretien du réseau routier municipal de 74 651 \$ suite à l'envoi de notre reddition de compte.
2. Reçu du CMA 1000 \$ comme subvention pour la réception des Triplés le 24 août dernier. Et remerciement à la municipalité d'avoir contribué au grand succès collectif du Congrès mondial acadien 2014.
3. Lettre de Transports Québec nous autorisant à procéder aux travaux de déneigement et de déglaçage pour le contrat 6507-14-4529.
4. Reçu l'orientation préliminaire de la CPTAQ sur le projet de l'article 59 (Îlots déstructurés) projet déposé par la MRC pour toutes les municipalités du Témiscouata. Catherine Constantin nous informe qu'une fois la décision rendue, nous aurons à modifier le schéma d'aménagement.
5. Confirmation reçue de Desjardins de notre inscription pour le Parc Natur'Ailes au paiement par la Carte de crédit MasterCard aux mêmes conditions que celles pour la carte Visa.
6. Invitation à participer à la 12<sup>e</sup> édition du Festival des réussites, mercredi le 8 octobre prochain à compter de 16 h 30 au Complexe municipal de Saint-Athanase.
7. Le Fonds Jeunesse nous informe que le prochain gala de remise de bourses aura lieu jeudi le 23 novembre au sous-sol de l'église de Lejeune.
8. La Fédération québécoise des municipalités a lancé le 17 septembre une vaste campagne pour réformer les pouvoirs des MRC et des municipalités. Ayant pour objectif « Faire mieux en nous dotant de tous les outils dont nous avons besoin pour jouer pleinement notre rôle de leader dans nos communautés ».
9. Le MAMOT nous informe qu'il rendra disponible l'outil de mesure de la vitalité sociales des communautés rurales,...
10. Une formation en traitement des eaux usées par étangs d'oxydation sera offerte au printemps 2015 par la Commission scolaire des Trois-Lacs soit du 16 mars au 8 mai. Au coût de 3 200 \$ (sans déphosphatation). Voir le Point 30.8.
11. Reçu courriel et curriculum vitae de M. Doris Dubé offrant ses services comme chauffeur.
12. Reçu carte de remerciement de Marjolaine Ouellet avec chèque de 25 \$ de remboursement pour le don fait à la Chorale étant donné que le concert n'aura pas lieu.
13. Information lue dans la publication du Centre d'Action bénévole que M. Réal Boutot fait maintenant partie des bénévoles chauffeurs.

259-14

## 7. RÈGLEMENT D'URBANISME – ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT

La consultation publique sera Mercredi, le 29 octobre à 19 h 30 Avis dans journal à faire 15 jours avant.

**Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte les projets de règlements d'urbanisme suivants :

- 1<sup>o</sup> Projet de règlement sur le plan d'urbanisme numéro 122-14 : Ce projet de règlement vise à doter la municipalité d'un nouveau plan d'urbanisme, dont le résumé se retrouve ci-bas;
  - 2<sup>o</sup> Projet de règlement de zonage numéro 123-14 : Ce projet de règlement vise à régir les usages et constructions sur le territoire municipal, selon le découpage de la municipalité en zones;
  - 3<sup>o</sup> Projet de règlement de lotissement numéro 124-14 : Ce projet de règlement vise à régir les opérations cadastrales, les dimensions des lots ainsi que les dimensions et la localisation des rues;
  - 4<sup>o</sup> Projet de règlement de construction numéro 125-14 : Ce projet de règlement vise à édicter des normes de construction;
  - 5<sup>o</sup> Projet de règlement sur les permis et certificats numéro 126-14 : Ce projet de règlement vise à établir les modalités de délivrance des permis et certificats municipaux;
  - 6<sup>o</sup> Projet de règlement sur les dérogations mineures numéro 127-14 : Ce projet de règlement vise à déterminer pour quelles conditions et selon quelle procédure une dérogation mineure aux règlements de zonage et de lotissement peut être obtenue.
- Une fois adoptés, ces projets de règlement remplaceraient les règlements actuellement en vigueur.

### Résumé du plan d'urbanisme

Le règlement sur le plan d'urbanisme a pour objet de remplacer le plan jusqu'alors en vigueur par un nouveau plan d'urbanisme qui tient compte de l'évolution de la municipalité et qui est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la municipalité régionale de comté de Témiscouata. Plus précisément, le plan d'urbanisme dresse un portrait de la municipalité et de son évolution depuis l'adoption du dernier plan et détermine des orientations d'aménagement ainsi que des grandes affectations du sol localisées au plan des affectations. Les grandes orientations d'aménagement sont les suivantes :

- 1<sup>o</sup> Favoriser l'exploitation multisectorielle de la forêt;
- 2<sup>o</sup> Favoriser la protection des activités agricoles et acéricoles;
- 3<sup>o</sup> Encourager le développement dans le périmètre d'urbanisation et les secteurs accessibles, desservis et denses;
- 4<sup>o</sup> Réaliser le plein potentiel récréotouristique du territoire;
- 5<sup>o</sup> Favoriser une meilleure cohabitation entre les différents usages;
- 6<sup>o</sup> Protéger la qualité des paysages;
- 7<sup>o</sup> Assurer la pérennité d'un environnement sain;
- 8<sup>o</sup> Assurer la sécurité, la qualité et la durabilité des bâtiments et des infrastructures.

Les grandes affectations du sol sont quant à elle les suivantes :

- 1<sup>o</sup> Affectation forestière;
- 2<sup>o</sup> affectations agricoles I et II;
- 3<sup>o</sup> affectation agroforestière;
- 4<sup>o</sup> affectation urbaine;
- 5<sup>o</sup> affectation de villégiature;
- 6<sup>o</sup> affectation récréative.

Le plan d'urbanisme précise quelles sont les classes d'usage générales permises dans chacune des affectations.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à la majorité des conseillers.*

260-14 8. BUDGET 2015 - RJD

*Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du budget de la RJD pour le recyclage et la cueillette des ordures pour l'année 2015 correspondant pour Lac-des-Aigles à un montant de 50 819,00 \$ (51 708,07 \$ en 2014, 49 447,35 \$ en 2013 et 58 577,51 \$ en 2012).

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à la majorité des conseillers.*

261-14 9. CHEMIN DE ST-RÉMI – RENCONTRES AVEC CLD, SADC, CITOYENS,..

Rencontre le 14 octobre au LDA, on doit inviter la MRC, le CLD, la SADC,... et le 15 octobre à Trinité-des-Monts. Un cahier de charge doit être complété par la municipalité et expliqué aux citoyens le soir du 14 octobre (le maire sera absent). Chaque élu en a reçu une copie.

Un sondage a été posté à toute la population le 3 septembre pour connaître l'intérêt des gens du LDA, à héberger, fournir un repas, de l'eau,... aux pèlerins. Nous avons reçu 4 réponses soit Lysanne Arsenault du 9, route du Sud-du-Lac, Laval Bérubé du 57, rue Principale, Pierre Lévesque du 1, rue Bélanger et de Linda Bouchard du 16, chemin des Chalets et Mme Céline Chayer sur la route de St-Guy.

*Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage*

Qu'elle confirme l'accueil des 2 marcheurs le mardi, 14 octobre vers 16 h 30 à l'édifice municipal pour un souper vers 17 h 30 à la salle du conseil et l'hébergement chez l'Auberge du lac, le petit déjeuner le 15 et un lunch préparé par l'auberge.

Qu'elle invite la population à une rencontre le 14 octobre à 19 h pour expliquer le Cahier de charge,...  
Qu'elle prévoit un écran, un ordinateur et le canon

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à la majorité des conseillers.*

262-14 10. FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE – MATIÈRES DANGEREUSES OPÉRATION – DIRECTEUR DE LDA

Le directeur demande d'être inscrit à la formation de l'ÉNPQ sur les Matières dangereuses – Opération Qui aurait lieu en février 2015 donné par Gérald Dubé, instructeur

Les frais sont de :

Demande d'annotation au dossier :	29,89 \$ taxes incluses
Inscription	114 \$ + taxes
Cour MDO	95 \$ + taxes
Examen MDO	124 \$ + taxes

*Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise l'inscription de M. Francis Lavoie à la formation MDO et accepte d'en défrayer les coûts.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à la majorité des conseillers.*

263-14 11. FORMATION « LEADERSHIP SITUATIONNEL EN SÉCURITÉ INCENDIE »

Le directeur de la Zone 12 – Bas-St-Laurent/Gaspésie de l'ACSIQ M. Éric Bérubé invite M. Francis Lavoie à participer à une session de formation d'une durée d'une journée sur « Le leadership situationnel en sécurité incendie » qui aura lieu le 11 novembre de 8 h à 16 h 30 au colisée de Rimouski, salle A202. Le coût est de 125 \$ (payable au nom de la Ville de rivière-du-Loup), dîner en sus. S'inscrire avant le 17 octobre (25 places seulement)

*Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le directeur du service incendie M. Francis Lavoie à participer à cette formation, à lui payer l'inscription et à lui rembourser les frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à la majorité des conseillers.*

264-14 12. ENTENTE AVEC MUNICIPALITÉ DE ST-GUY - FACTURE

Suite à l'incendie de la cabane à sucre à St-Guy le 11 mars, l'intervention des pompiers a endommagé leurs chemins, ... La municipalité de St-Guy nous a remis une facture des frais que ça leur a coûtés pour arranger leurs chemins pour un total de 900,40 \$.

**Proposé par monsieur le conseiller Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles avise la municipalité de St-Guy que tel que convenu lors de sortie incendie aucun frais ne sauraient être acquittés par le service incendie se rendant porter assistance en situation d'urgence.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à la majorité des conseillers.

265-14 13. ENTENTE SÉCURITÉ INCENDIE AVEC RIMOUSKI-NEIGETTE – AJOUT DE ST-GUY

**Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à la MRC de Rimouski-Neigette d'inclure comme faisant partie du territoire de la municipalité de Lac-des-Aigles, le territoire de la Municipalité de St-Guy dans l'entente de partage intervenue entre Lac-des-Aigles et la MRC de Rimouski.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à la majorité des conseillers.

266-14 14. CONTRAT D'ENTENTE AVEC SQUATEC ET BIENCOURT – SÉCURITÉ INCENDIE

**Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles informe les Municipalités de Squatec et de Biencourt qu'elle dessert la municipalité de St-Guy et d'inclure son territoire dans le contrat d'entente à venir tel qu'entendu avec les chefs-pompiers le 9 septembre dernier.

Qu'elle mandate aussi le directeur du service incendie de Lac-des-Aigles, M. Francis Lavoie pour conclure cette entente.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à la majorité des conseillers.

267-14 15. FACTURATION ESPRIT-SAINT – CAMION HORS SERVICE

Le 16 septembre M. Jasmin Roy, directeur sécurité incendie de la MRC Rimouski-Neigette nous informait par courriel que le camion autopompe-citerne de Esprit-Saint était hors service dès 9 h le matin. Ce qui implique que LDA sera appelé dès l'appel initial et devra répondre avec votre camion-citerne et votre autopompe. Mesure spéciale pour une période indéterminée.

**Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles charge à Esprit-Saint le coût des 3 véhicules au même montant que celui de la MRC de Témiscouata soit 45 \$ / 45 \$ et 50\$/heure étant donné que leurs camions sont hors service et que l'entente ne pourra donc pas s'appliquer pendant cette période indéterminée.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à la majorité des conseillers.

268-14 16. CHEMINS D'HIVER – RENCONTRE ANNUELLE LE 8 OCTOBRE

La rencontre hivernale du MTQ aura lieu mercredi, le 8 octobre de 8 h à 12 h au Pavillon municipal de Témiscouata-sur-le-Lac et sera suivie de 13 h à 14 h d'une formation – Registre des opérations hivernales

**Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise Berthier Beaulieu et Doris Dubé à participer à cette rencontre annuelle avec le MTQ mercredi le 8 octobre au Pavillon municipal 14, Vieux Chemin de 8 h à 14 h et lui rembourse ses frais de déplacement et de repas sur présentation d'une feuille justificative.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à la majorité des conseillers.

17. ABRASIF269-14 FOURNISSEUR

Suite à la demande auprès de 3 fournisseurs de sable de 3 échantillonnages de leur matériel.

**Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le contremaître Berthier Beaulieu à faire l'achat de sable auprès de celui dont le matériel a obtenu un résultat à la satisfaction du ministère des Transports (acceptation verbale reçue de M. Francis Malenfant du MTQ que l'abrasif rencontrait leurs normes) soit « Entreprises forestières E. Tanguay inc. » de St-Athanase au coût de 4,75 \$/tonne.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à la majorité des conseillers.

270-14 TRANSPORT

Offre de M. Régis Bérubé d'Excavation Régis Bérubé, présent à la réunion, de faire le transport gratuit du loader nécessaire pour le chargement du sable si nous utilisons ses camions.

**Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre faite par Excavation Régis Bérubé pour le transport gratuit de notre loader et l'utilisation de ses camions pour le transport du matériel servant à la fabrication de notre abrasif.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à la majorité des conseillers.

271-14 18. DEMANDE DE SOUMISSION POUR DÉNEIGEMENTS DES STATIONNEMENTS 2014-2015

Reçu offre de service de l'entreprise « Les cultures B.M. inc. » appartenant à Francis Boucher et Yolaine Malenfant pour le déneigement de nos stationnements.

**Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande des soumissions aux 3 entrepreneurs de LDA pour le déneigement des stationnements de l'édifice municipal et de la Caisse ainsi que de l'entrée est de l'édifice pour l'hiver 2014-2015 période du début novembre 2014 à la fin avril 2015. Les soumissions seront ouvertes Jeudi, le 23 octobre.

Que la municipalité mandate le contremaître et la directrice générale à choisir le plus bas et entérinera leur choix à la réunion de novembre 2014.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à la majorité des conseillers.

272-14 19. CONGRÈS MONDIAL ACADIEN - SUBVENTION

**Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles rembourse la subvention reçue par chèque à son nom le 18 septembre et déposé Reçu # 103362 de 2 500 \$ au Comité Gymkhana Lac-des-Aigles en charge des activités.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à la majorité des conseillers.

273-14 20. DEMANDE DE TERRAPEX ENVIRONNEMENT

Demande de Terrapex environnement pour Certificat de conformité aux règlements municipaux de leur projet de restauration du site par rehaussement thermique via injection de vapeur.

Le contremaître a pris des informations : ce projet débiterait au printemps 2015 pour une durée de 6 mois. De l'eau serait injectée à raison de 3 litres/minute et des rejets en moyenne de 25 litres/minute iront aux étangs aérés,...

**Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles avise Terrapex Environnement qu'elle ne peut acquiescer à leur demande étant donné que nos équipements d'aqueduc et d'égouts sont en fin de vie et dû aux dangers environnementaux

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à la majorité des conseillers.

21. PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC ÉCOLE

Un protocole avec l'école avait été convenu en 2009. Il aurait lieu de le réviser suite à la demande de Francis Beaulieu, responsable de l'administration de l'École.

Entre autres à la section 7) responsabilité légale : A) En cas d'accident, ... la responsabilité de la municipalité ou de l'école est déterminée par le Code civil ?

B) l'école et la municipalité devront maintenir ou se munir des assurances nécessaires pour les responsabilités civiles, patronales, vols, vandalisme, les accidents ou les incendies pour survenir lors de leur utilisation des locaux, ...

Et le point numéro 10 doit être enlevé soit celui concernant la peinture.

Le protocole a été envoyé à nos assurances pour informations.

**Attendre des nouvelles de nos assurances avant de renouveler le Protocole avec l'école l'Étincelle.**

274-14 22. INAUGURATION DU MODULE DE JEU LE 11 OCTOBRE

Invitation reçue du Comité d'embellissement de la cour de l'École l'Étincelle à participer à l'inauguration du module de jeux à l'école, Samedi, le 11 octobre à compter de 11 h.

Mots du comité, du maire, du député, du préfet et du président de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, visite des lieux, coupe du ruban, diaporama au gymnase de l'école, vins et fromages.

**Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'invitation et confirme la participation du maire M. Claude Breault ainsi que de la conseillère Mme Nicole Beaulieu.

Que la municipalité lors de cette inauguration procède à la plantation d'un arbre qui grandira comme les enfants et sera un symbole de vie.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à la majorité des conseillers.

23. DEMANDE D'ADHÉSION – TOURISME BAS-SAINT-LAURENT

Demande d'adhésion à Tourisme Bas-St-Laurent au coût de 265 \$ / année. Inclut Le guide touristique, un espace carte d'affaire dans le Guide, ... du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

**Demande non retenue.**

24. DEMANDE D'APPUI - POSTES CANADA

Modèle de résolution suggérée.

**Demande non retenue.**

275-14 25. DEMANDE MAISON DE LA FAMILLE – AIDE À LA LECTURE

Demande d'une aide de 100 \$ pour offrir des livres aux enfants dans le cadre du programme d'aide à la lecture.

**Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse 100 \$ à la Maison de la Famille du Témiscouata pour aider à acheter des livres.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à la majorité des conseillers.

276-14 26. DEMANDE FABRIQUE – ESPACE PUBLICITAIRE

**Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles achète un espace publicitaire dans le feuillet paroissial au coût de 100 \$ pour un espace simple pour un an pour annoncer le Parc Natur'Ailes.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à la majorité des conseillers.

277-14 27. PONT PAYANT LE 11 OCTOBRE

Reçu copie de la lettre que Transports Québec a envoyée à M. Dave Dumas autorisant un pont payant – levée de fonds pour l'Association du cancer de l'Est du Québec sur la route 232 au LDA en face de l'Église et sur la route 295 à Squatec en face de la polyvalente, samedi le 11 octobre entre 10 h et 16 h aux conditions du MTQ à respecter soit service d'ordre adéquat, ...

*Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise à son tour la tenue de cette activité de Pont payant – collecte de fonds en autant que les conditions du MTQ soient respectées.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à la majorité des conseillers.

278-14 28. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉFI TÊTES À PRIX

Reçu lettre conjointe de Myriam Lévesque et de Dave Dumas de l'école secondaire Vallée-des-Lacs demandant une aide dans le cadre de leur projet de financement pour le Défi Têtes à Prix pour l'organisation d'un souper pizza dans le but d'amasser des fonds pour l'Association du cancer.

*Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 25 \$ pour aider l'école secondaire dans leur projet de financement pour le Défi Têtes à prix afin de soutenir l'Association du Cancer de l'Est du Québec et la recherche médicale.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à la majorité des conseillers.

29. ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE-DES-LACS

Pour l'année 2015 et suivante les coûts de l'agent de développement devront être partagés entre les municipalités, ...

De plus amples informations sont attendues de la MRC à ce sujet car le salaire de cet agent sera payé par les redevances que la MRC devrait recevoir à partir de septembre 2015 de l'électricité vendue à Hydro-Québec (à compter de janvier 2015) grâce aux nouvelles éoliennes installées sur son territoire. Par la suite ce sujet sera discuté pour le Budget 2015.

30. AFFAIRES NOUVELLES30.1 PROJET CAISSE - TRAVAUX

Travaux à faire et budget :

1. Démolir mur entre les 2 petits bureaux
2. Arracher les tapis (partout) au 1<sup>er</sup> étage
3. Voir aux besoins en mobilier : armoires, bureau, ...
4. Faire connecter le téléphone en conservant le # 418-779-2300 et les postes de la bibliothèque, inspecteur, salle du conseil, sous-sol, ..., le fax 418-779-3024 et le garage 418-779-2900
5. Faire connexions Internet (fibre optique), attendre nouvelles d'InformAction
6. Peinturer au 1<sup>e</sup> étage de couleur terre et ensoleillé
7. Faire achat d'un ordinateur et licence de Programmation Gagnon pour caissière
8. Faire installer alarme panique dans le bureau de la Directrice générale
9. Conciergerie, ...

**Ce point sera traité dès la vente effectuée.**

279-14 30.2 DEMANDE DE COMMANDITE – BINGO DU BANQUIER

*Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles prête la salle gratuitement le 29 novembre à la Maison des Jeunes « La Piôle » pour la tenue de leur Bingo Le Banquier et leur fournisse une aide de 50 \$.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.



280-14

**30.3 ABRI TEMPO – M. BOUTOT***Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage**Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte que l'abri tempo soit installé sur le bout de terrain ayant de la pelouse sur la propriété de la caisse.**Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

281-14

**30.4 INSPECTEUR***Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage**Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage l'inspecteur retenu dans le projet d'inspecteur partagé entre les municipalités de Lac-des-Aigles, Squatec, Biencourt et St-Louis-du Ha! Ha! M. Simon Giguère et accepte de le rémunérer à 22,50 \$/heure pour une moyenne de 7 heures par semaine au Lac-des-Aigles selon nos besoins.**Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

282-14

**30.5 CPTAQ****Redonner aux municipalités le contrôle du zonage, particulièrement le zonage agricole. Éliminer la bureaucratie inutile et coûteuse de la Commission de protection du territoire agricole.***Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé**Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte la position qui suit concernant la Commission de protection du territoire agricole et qu'elle l'expédie à la MRC, à la FQM, à notre député M. Jean D'Amours ainsi qu'au ministre responsable de la révision des programmes M. Martin Coiteux,*

La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est un niveau de bureaucratie inutile qui coûte aux contribuables québécois des dizaines de millions de dollars chaque année. Le Québec est la seule province qui s'impose ce niveau supplémentaire et coûteux de bureaucratie. Les autres provinces du Canada ainsi que les États de nos voisins du sud laissent aux municipalités la gestion du zonage, incluant le zonage agricole. Ce sont d'ailleurs les municipalités qui sont vraiment au courant des situations particulières et qui sont en mesure de prendre une décision réfléchie, qui reflète les besoins régionaux.

La superficie couverte par la zone agricole sous la juridiction de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est d'environ 6 millions d'hectares. De ce montant, aujourd'hui, seulement 53% est exploité. Oui, c'est bien cela, **près de 3 millions d'hectares de la zone agricole ne sont pas cultivés, sont abandonnés et ne sont pas utilisés pour des fins agricoles.** Ce taux était de près de 70% dans les années de la mise en place de la politique.

En 1976, il y avait près de 52,000 fermes au Québec. En 2011, il en restait moins de 30,000. En effet, 22,000 fermes qui ont disparu. Les statistiques financières des exploitations agricoles du Québec montrent une décroissance du bénéfice net année après année, pointant ainsi vers une diminution continue des exploitations agricoles, faute de rentabilité. Il est à noter qu'environ 1/3 de tous les exploitants agricoles avaient un emploi ou une entreprise hors ferme en 2011, car les revenus de la ferme ne suffisent pas pour vivre de leur travail.

Tout ceci démontre que la politique agricole québécoise est loin d'être un succès, et que les règlements imposés par la CPTAQ sont inutiles et inefficaces.

Pourquoi passer par un processus bureaucratique long et coûteux (celui de la CPTAQ) pour finalement sauver quelques hectares de terrains agricoles ici et là, alors que 3 millions d'hectares sont à l'abandon? Oui, on peut sauver 10 hectares agricoles dans une petite municipalité en empêchant la mise en œuvre d'une petite industrie qui aurait pu créer une dizaine d'emplois. Mais de quoi est-ce que les gens de cette petite municipalité ont vraiment besoin?

De plus d'hectares agricoles qui vont être abandonnés de toute façon ou bien d'une dizaine d'emplois qui aiderait grandement à la survie de cette municipalité ?

Si une politique agricole ne produit pas les résultats escomptés alors qu'elle coûte des dizaines de millions de dollars aux contribuables et aux consommateurs, il faut qu'elle soit abandonnée et remplacée.

Advenant que le gouvernement du Québec croit quand même que le zonage agricole devrait être maintenu dans les proportions actuelles, il est très facile de laisser ce ratio en place tout en éliminant la CPTAQ. Il s'agit tout simplement d'exiger des municipalités qu'elles gardent le nombre total d'hectares zonés "agricoles" à près de son niveau actuel (par exemple, à plus ou moins 1% de ce qu'il est présentement). Cela donne aux municipalités la flexibilité de pouvoir traiter les projets de développement économique importants tout en gardant la quantité d'hectares zonés agricoles presque au même niveau que le niveau actuel.

La CPTAQ reçoit près de 3 000 demandes par année. Le coût total moyen du traitement de chaque demande est estimé à environ 36 000 \$. Ce coût inclut toutes les dépenses (y compris les salaires) subies par tous les répondants impliqués. Ce montant inclut aussi les coûts aux municipalités qui doivent d'ailleurs étudier le dossier et présenter leurs recommandations aux audiences de la commission. Il inclut aussi les coûts des autres intervenants, dont la MRC et l'UPA, les recommandations d'un agronome et d'autres spécialistes ainsi que les frais d'avocats. On voit donc que nous avons affaire à un coût total qui dépasse 100 millions par année pour la société québécoise. Quels sont les bénéfices que nous recevons de cet investissement de 100 millions de dollars par année?

En redonnant l'autonomie aux municipalités, on sauve des dizaines de millions de dollars, et aucun service n'est supprimé. Au contraire, on se débarrasse d'une bureaucratie lourde, inutile et coûteuse qui n'a plus sa raison d'être. J'entends déjà les hauts cris de certains qui vont dire qu'on s'attaque maintenant aux vaches sacrées. Pour bien comprendre les raisons qui ont mené à la création de la CPTAQ, revisitons l'histoire, là où tout a commencé:

L'origine de l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (ci-après LPTAA) est en lien direct avec les grands projets de société et le climat politique de l'époque. Nouvellement entré au pouvoir en 1976, le Parti québécois fait la promesse politique de protéger les terres agricoles, avec comme mandat primaire l'autosuffisance alimentaire. Le but: que la production de nos terres agricoles soit maximisée afin que les produits consommés soient davantage des produits du Québec. La tâche de ministre de l'Agriculture est alors confiée à Me Jean Garon, un avocat de 38 ans. C'est en novembre 1978 que Jean Garon dépose le projet de loi 90 qui mènera à la LPTAA et à la création de la Commission sur la protection du territoire agricole (CPTAQ).

Le but de la LPTAA était de protéger la zone agricole afin de promouvoir les activités agricoles à grande échelle. La loi fut conçue avec but principal d'éviter de morceler l'unité de production que constitue une exploitation agricole, protégeant et encourageant ainsi les grandes exploitations agricoles. En effet, on est parti du principe que si on veut s'auto-suffire au plan alimentaire, il faut encourager une agriculture de type industriel, performante, qui permettra d'accroître la production agroalimentaire. L'idée sous-jacente est de favoriser le remembrement des fermes et d'en éviter le morcellement.

De nombreux exemples démontrent la sévérité et l'inadéquation de la loi, au point qu'elle nuit aux nouvelles formes de développement et d'émergence en agriculture. La tenue de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec (CAAAQ) en 2006-2007 témoigne bien de l'état de crise que vit actuellement le secteur agricole et par extension le monde rural. Le rapport de la CAAAQ, présidée par Jean Pronovost, s'est montré fort critique de la situation actuelle et a recommandé d'importants changements. Entre autres, il a été démontré que les systèmes présentement en place "créent des obstacles à l'émergence de nouveaux types d'agriculture, au développement de produits originaux et à l'exploration de nouvelles possibilités commerciales". Le modèle agricole servant de référent doit être revu pour incorporer les critères de multifonctionnalité, de production biologique et d'agriculture de niche, incluant les piscicultures et les nouveaux produits alimentaires. De plus, ces rapports concluent, à raison, qu'un travail direct avec les élus locaux doit être mis en place, que le zonage agricole et son application doivent être plus au fait des besoins de la population locale.

Plusieurs membres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), une association qui regroupe plus de 1000 municipalités et municipalités régionales de comté, ont mentionné à plusieurs reprises qu'appliquer aveuglément la LPTAA nuit profondément au développement agricole et économique des régions et des petites municipalités. Il faut aussi voir plus large que les enjeux agricoles pour faire croître l'économie d'une région. Une analyse du manque de prise en compte des particularités régionales dans le processus décisionnel de la CPTAQ démontre que le processus est trop rigide et laisse peu de marge de manœuvre aux acteurs locaux pour entreprendre des interventions visant à favoriser le développement de leur milieu.

Le système actuellement en place joue contre l'intérêt des Québécois, et nous est imposé au détriment de l'économie, au détriment de la créativité agricole et économique, au détriment de l'autosuffisance alimentaire des familles, et au détriment de l'entreprise et de la création de milliers d'emplois.

Face à cette réalité, un objectif de portée provinciale tel que la protection du territoire agricole ne peut plus justifier une mesure de contrôle des usages du sol qui, en définitive, se voulait la dimension foncière d'un projet agricole national véhiculé par les acteurs socio-économiques du Québec des années 1970. Il n'est pas possible de concilier la nature sectorielle et l'échelle d'application provinciale de ce régime avec la diversité croissante des contextes régionaux. Face à ces questionnements, la poursuite de la territorialisation du régime de protection du territoire agricole, peu importe le coût ou les conséquences, n'est pas la bonne approche.

L'agriculture québécoise doit marquer un grand virage et devenir un modèle pour l'agriculture de demain. Une agriculture qui mette en priorité la santé des écosystèmes qui la supportent, qui occupe le territoire avec des fermes de taille variable, qui remplit une diversité de fonctions, qui développe des productions diversifiées pour les gens d'ici, avec des produits alimentaires de haute qualité, qui supporte la demande des consommateurs tout en relevant le défi constant de l'adaptation au climat, aux marchés et à la vitalité des régions. Il est important que le modèle

agricole servant de référent soit revu pour incorporer les critères de multifonctionnalité, de production biologique et d'agriculture de niche. Et cela ne pourra être fait qu'après l'élimination de la bureaucratie dépassée, inutile et nuisible que représente la CPTAQ.

Il est donc essentiel de considérer cette approche dans l'exercice actuel de révision de programmes et de réduction des dépenses inutiles. Cette remise en cause nous permettra non seulement d'avoir un État plus efficace correspondant aux besoins actuels et futurs, mais également d'ouvrir la porte à la diversité, à la créativité et à la croissance agricole et économique.

Que cette position soit présentée à notre député ou aux membres du conseil des ministres de l'Assemblée Nationale du Québec (par exemple, Martin Coiteux, Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la révision permanente des programmes) à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et faites parvenir vos suggestions à la Commission de révision permanente des programmes.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

283-14

### 30.6 3<sup>E</sup> EMPLOYÉ AUX CHEMINS D'HIVER

*Considérant notre besoin d'un 3<sup>ème</sup> employé cet hiver ;*

*Considérant l'offre de service reçue de M. Dubé ainsi que son Curriculum Vitae démontrant son intérêt ;*

*Considérant que M Doris Dubé travaille déjà occasionnellement pour nous et que nous en sommes fort satisfaits.*

***Proposé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Beaulieu***

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage M. Doris Dubé comme 3<sup>e</sup> employé aux chemins d'hiver pour 2014-2015 au salaire de 18,04 \$/heure à raison de 1 semaine de travail sur 3 semaines.*

*Le maire M. Claude Breault et le contremaître M. Berthier Beaulieu sont mandatés pour signer son contrat.*

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

284-14

### 30.7 DEMANDE ACCÈS À L'INFORMATION

***Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage***

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le maire M. Claude Breault pour procéder à la demande d'accès à l'information auprès du Ministère des Transports concernant une plainte verbale et un rapport écrit produit par le MTQ sur la qualité de notre matériel servant à fabriquer notre abrasif.*

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

285-14

### 30.8 FORMATION EAUX USÉES

*Une formation en traitement des eaux usées par étangs d'oxydation sera offerte au printemps 2015 par la Commission scolaire des Trois-Lacs soit du 16 mars au 8 mai. Au coût de 3 200 \$ (sans déphosphatation).*

***Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage***

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles inscrive le contremaître M. Berthier Beaulieu à la formation sur les eaux usées.*

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

### PÉRIODE DE QUESTIONS

*Aucune question*

286-14

### 31. CLÔTURE DE LA SÉANCE

*À 21 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Claude Breault, maire.*

***Adopté.***

*Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.*

---

Claude Breault  
Maire

---

Francine Beaulieu  
Directrice générale